



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

ABSENCES

Aucune

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare la séance ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 231 – 2019

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

No: 232 – 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2019;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2019, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon *Règlement 131-92*

Un citoyen pose une question et le maire y répond.

5. RAPPORTS DES COMITÉS

Connexion Matawinie : M. Gaétan Morin explique aux citoyens présents que Connexion Matawinie est un organisme à but non lucratif créé pour la gestion du projet d'Internet haute vitesse de la MRC de Matawinie. M. Morin est membre du conseil d'administration de cet organisme.

6. URBANISME

6.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois d'août 2019, d'un total de 13 permis pour une valeur de 172 300 \$.

6.2 Municipalisation de la rue du Sous-Bois – Décision

No : 233 – 2019

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9306-0267 Québec inc., promoteur du projet d'un développement immobilier, désire faire la cession du lot composant la rue du Sous-Bois;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Sous-Bois a été jugée conforme au règlement municipal no 169-96 relatif à la construction des rues, à la suite d'une visite terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de cession, pour UN DOLLAR (1 \$), de la part de l'entreprise 9306-0267 Québec inc., de la rue du Sous-Bois;

CONSIDÉRANT QUE la désignation cadastrale du cadastre officiel du Québec est la suivante : lot 6 262 873. Le tout sans bâtisse.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'ACCEPTER l'ouverture, l'entretien et la municipalisation de la rue du Sous-Bois désignée par le lot 6 262 873 du cadastre officiel du Québec;

D'ACCEPTER l'offre de cession par l'entreprise 9306-0267 Québec inc. de la rue du Sous-Bois;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

DE CONFIRMER que la cession est consentie pour UN DOLLAR (1 \$) et est faite sans garantie légale et aux risques et périls de la Municipalité;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de l'entreprise 9306-0267 Québec inc.;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession relativement au lot ci-avant mentionné et tout autre document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

8. LOISIRS

8.1 Ini-ski – Décision

No : 234 – 2019

CONSIDÉRANT la reconduction du projet Ini-ski pour une 12^e année consécutive;

CONSIDÉRANT la confirmation à venir des municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Mélanie quant à leur participation financière à l'activité;

CONSIDÉRANT QUE le programme Ini-ski connaît un succès auprès des jeunes de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

DE RECONDUIRE l'entente du programme Ini-ski avec les deux autres municipalités participantes;

D'APPROUVER la contribution municipale de 1 500 \$ pour le programme Ini-ski 2020, conditionnel à la participation financière des municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Mélanie;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-701-91-691-12 (Ini-ski);

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution aux municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

8.2 Souper des bénévoles – Invités – Décision

No : 235 – 2019

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles œuvrent sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait adopté par la résolution 208-2018 une liste des organismes, comités et groupes à inviter au souper des bénévoles qui se tient chaque année pour remercier les bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite modifier cette liste;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu:**

DE MODIFIER la liste des organismes, comités et groupes à inviter au souper des bénévoles – la liste modifiée se trouve en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CULTURE

Aucun point.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1 Déneigement/sablage rues – Contrats – Décision

No : 236 – 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit conclure certains contrats de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et que des soumissions ont été demandées à cet effet;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'OCTROYER les contrats de déneigement suivants pour la saison hivernale 2019-2020 et d'appliquer les dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet (tous les prix sont avant taxes) :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Déneigement VIP

52^e rue Lac des Français (déneigement et sablage) 4 410 \$

Déneigement VIP

18^e rue Lac des Français
(Déneigement et 7 sablages, taxe de secteur)
1 530 \$ + 80 \$/sablage supp.

Déneigement VIP

Rue St-Louis, rue Gareau et rue Harvey
(Déneigement et 3 sablages, taxe de secteur)
1 135 \$ + 80 \$/sablage supp.

Contrat de déneigement octroyé à Déneigement VIP si le projet de municipalisation des rues St-Louis, Gareau et portion de Harvey n'est pas réalisé en 2019.

Excavation Urbain Morin Inc.

Chemin de l'aqueduc Morin (sans sablage) 850 \$

Excavation Urbain Morin Inc.

3^e rue lac Léon (déneigement et sablage au besoin) 950 \$
(entre Route des Lacs et 490 3^e rue lac Léon)

Excavation Urbain Morin Inc.

2 447 \$
Secteur chemin Bord du lac Léon (700 chemin Bord du lac Léon jusqu'à la rue du Domaine et incluant chemin du Boisé) (déneigement et sablage)

Excavation Urbain Morin Inc.

2^e rue lac Léon (déneigement et sablage, taxe de secteur) 1 847 \$
(entre Route des Lacs et 511 2^e rue lac Léon)

D'AUTORISER les paiements selon les ententes stipulées aux contrats avec chacun des fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Rue Péko/Desrosiers – Plans et devis – Décision

No : 237-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder au pavage des rues Péko et Desrosiers à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit obtenir une aide professionnelle pour réaliser ce projet et a obtenu une offre de services de la firme GBi pour la conception de plans et devis, estimations budgétaires, assistance dans le processus d'appel d'offres et surveillance des travaux, le tout au montant de 5 500 \$ plus 80 \$/heure pour la surveillance terrain, plus les taxes applicables;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu**

D'OCTROYER le mandat de *conception de plans et devis, estimations budgétaires, assistance dans le processus d'appel d'offres et surveillance des travaux* à la firme GBi, pour un montant de 5 500 \$ plus 80 \$/ heure pour la surveillance terrain, plus les taxes applicables, et d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-057-00 (Amélioration réseau routier – TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Rue Péko/Desrosiers – Appel d'offres

No : 238-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à planifier le projet de pavage des rues Péko/Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE la firme GBi a été mandatée pour préparer les plans et devis pour l'appel d'offres;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

DE LANCER l'appel d'offres sur invitation pour les rues Péko/Desrosiers, en utilisant la méthode « plus bas soumissionnaire conforme »;

D'INVITER les entreprises Excavation Normand Majeau et Pavage LP;

D'UTILISER le devis technique qui sera préparé par la firme GBi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

13. PROJETS SPÉCIAUX

13.1 Projet « Maison des aînés » – Subvention PRIMADA – Décision

No : 239-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation d'une subvention du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet « Maison des aînés » en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'octroi de mandats pour obtenir des plans et devis ainsi que l'estimé des coûts pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des coûts est plus élevé que souhaité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

DE DÉCLINER l'aide financière du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet « Maison des aînés », dossier numéro 558398;

D'ENVOYER une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1 Avenant contrat Croix Bleue – Décision

No : 240-2019

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Croix Bleue, qui est l'assureur pour l'assurance collective des employés de la Municipalité, a fait une erreur concernant les congés de maladie courte durée dans le contrat d'assurance qui est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Croix Bleue demande à la Municipalité de signer un avenant pour corriger l'erreur au contrat;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer l'avenant au contrat de la compagnie d'assurance Croix Bleue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

14.2 Calendrier des séances du Conseil municipal 2020 – Décision

No: 241-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter annuellement le calendrier des séances régulières du Conseil municipal qui auront lieu à 20 h à la Salle communautaire;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier suivant des séances régulières 2020 du Conseil municipal :

- Lundi 20 janvier 2020
- Lundi 17 février 2020
- Lundi 16 mars 2020
- Lundi 20 avril 2020
- **Mardi** 19 mai 2020
- Lundi 15 juin 2020
- Lundi 20 juillet 2020
- Lundi 17 août 2020
- Lundi 21 septembre 2020
- Lundi 19 octobre 2020
- Lundi 16 novembre 2020
- Lundi 14 décembre 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. contre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge – Résolution d'appui – Décision

No : 242-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du Conseil municipal et de ses citoyens;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'APPUYER la démarche de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

16.1 Règlement numéro 413-2019 sur l'installation des ponceaux et la construction des fossés et abrogation des règlements 168-96 et 395-2017– Adoption

No : 243-2019

CONSIDÉRANT QUE le règlement 168-96, modifié par le règlement 395-2017, devait être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 15 avril 2019 et que le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 19 août 2019;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement 413-2019 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.)



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

16.2 Règlement 414-2019 Utilisation de l'eau potable – Adoption

No : 244-2019

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 19 août 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 244-2012 doit être remplacé selon la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Horizon 2019-2025;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement 414-2019 Utilisation de l'eau potable comme présenté.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

(Des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.)

17. TRÉSORERIE

17.1 Transferts budgétaires – Décision

No : 245-2019

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être effectués pour mieux refléter les réalités budgétaires au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la proposition de transferts budgétaires à réaliser en septembre 2019 (document en annexe au procès-verbal);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'AUTORISER les transferts budgétaires présentés en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

18. PRÉSENTATION DES COMPTES

18.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel d'août 2019 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le *Règlement 390-2016*.

18.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois d'août 2019

No : 246 – 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'août 2019;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	août	195 206,10 \$
Salaires	août	40 754,03 \$
Mensuels	août	58 879,65 \$
TOTAL		294 839,78 \$

Représentés par les chèques C1900390 à C1900467, L1900092 à L1900104, D1900414 à D1900484.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

18.3 Autorisation de paiements – Décision

No : 247 – 2019

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avec l'accord du Conseil;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'AUTORISER les paiements suivants dans le cadre du Festival des artisans, le 20 septembre 2019 :

- Karine Echaquan – 150 \$ (conférence)
- Marcelline Quittish – 150 \$ (atelier bannique)
- Claudette Roberge – 150 \$ (conférence)
- Rose-Marie Roy – 240 \$ (maquillage pour enfants, Mouseline)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. CORRESPONDANCE

19.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'août 2019.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon Règlement 131-92

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 248-2019

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 30.

Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière